

COMMUNE DE JALHAY

Plan figurant sous lisère jaune une parcelle de terrain à bâtir reprise sous le n° 5 du dossier de lotissement approuvé par l'Administration de l'Urbanisme.

VENDEUR: Mme Vve Richely à Verviers.

ACQUEREUR: M. et Mme Bouty Joseph à Angleur, rue Rénory 120.

CADASTRE: Son B 1699 sz partie.

CONTENANCE: 1525 m² d'après mesurage.

SERVITUDE: le triangle figuré sous ABC est grevé de servitude de passage pour piétons et véhicules au profit de la forêt et du voisin Rensonnet.

PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Il ne sera établi qu'une habitation par lot. Les bâtiments seront soit isolés soit jumelés; dans ce cas ils seront conçus dans le même esprit afin d'assurer un caractère homogène à l'ensemble.

Les maisons seront au type Bungalow avec maximum un étage sur rez de chaussée. Distance latérale entre haie et façade: 4 m. minimum.

Constructions à caractère régional avec toit à versants et faitage traditionnels. Les pentes seront au minimum de 25 cm p.m.

Couvertures en éléments de ton ardoise naturelle.

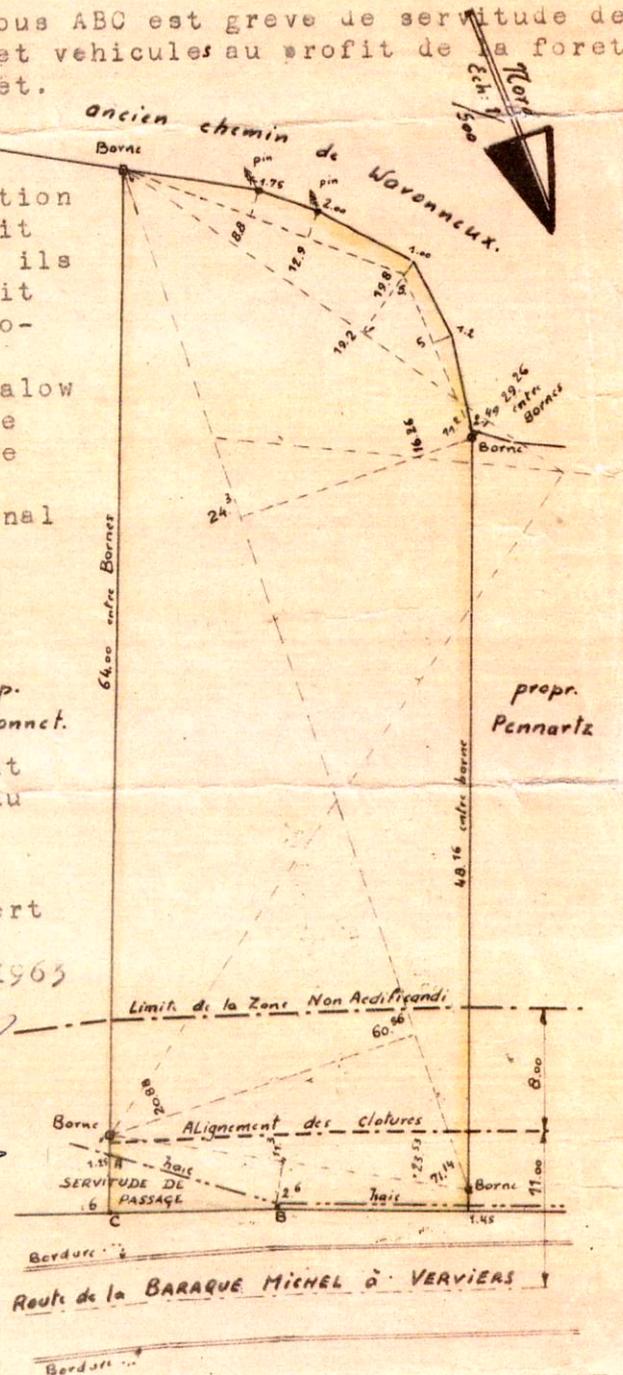
Les eaux résiduaires devront être rejetées dans le bassin versant de la noegne, ce qui peut se faire grâce à la proximité du ruisseau du Taureau.

Dressé par le Géomètre-Expert soussigné.

Jalhay, le 15.10.1963

Pour accord,
Le Vendeur,

l'Acquéreur,



Route de la BARAQUE MICHEL à VERVIERS